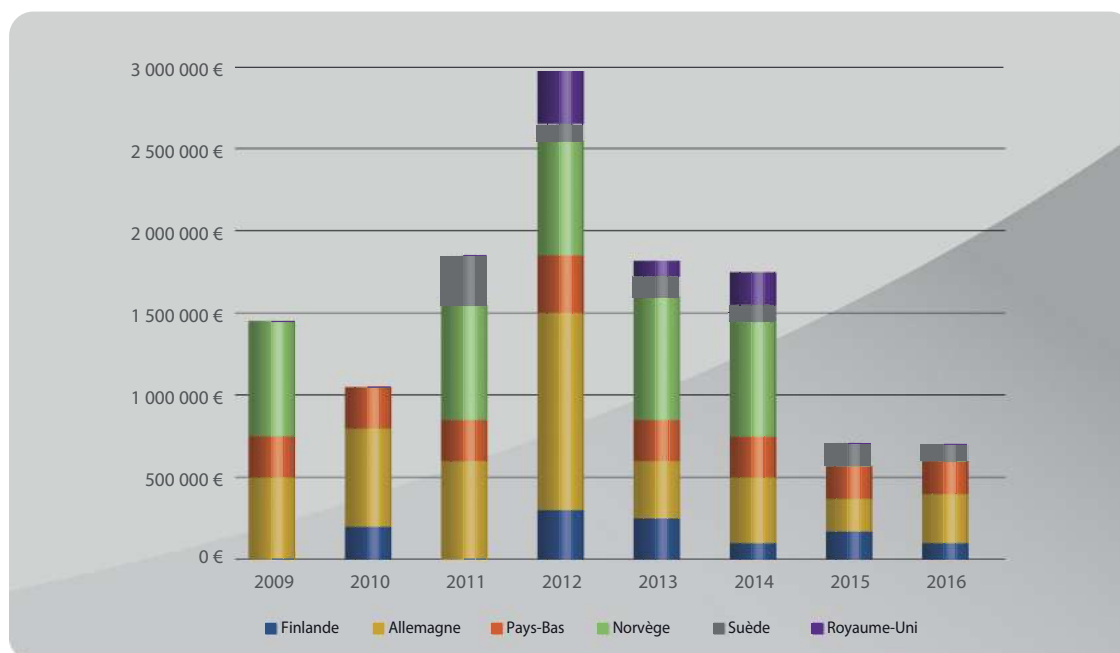


Le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'homme (Human Rights Trust Fund - HRTF)

Le HRTF du Conseil de l'Europe soutient la coopération et le dialogue avec les États membres pour faire en sorte que la CEDH soit appliquée au niveau national. Le Fonds, qui fédère la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande, la Suisse et le Royaume-Uni, apporte un financement à plusieurs instances du Conseil de l'Europe et à leurs activités de coopération.

De 2008 à 2016, le HRTF a recueilli au total 14 050 114 €. En 2016, le montant total des contributions au HRTF a représenté 700 000 €, contre 708 000 € en 2015, 1 750 000 € en 2014 et 1 818 221 € en 2013.

Figure 17 – Contributions des États membres au HRTF sur la période 2009 – 2016



Exemples de réalisations de projets financés par le HRTF

- ▶ La contribution du HRTF a permis la traduction et la diffusion de jurisprudences clés et de matériels annexes dans les langues nationales de l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Géorgie, le Monténégro, la République de Moldova, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.
- ▶ Un projet en faveur de la République de Moldova s'est attaqué à des problèmes essentiels dans le système judiciaire du pays qui empêchent la mise en œuvre effective des normes de la Convention. Il a contribué à renforcer les capacités des tribunaux moldaves pour ce qui est de l'interprétation et de l'application uniformes de la Convention et de la jurisprudence de la Cour, ainsi que celles de l'École nationale de la magistrature qui forme les juges et les procureurs.
- ▶ Un projet soutenant les Comités de suivi public (Public Monitoring Committees (PMC)) en Fédération de Russie a contribué à développer les compétences et capacités d'experts de premier plan pour qu'ils soient en mesure d'assurer une supervision des conditions de détention. Ce projet a également dispensé une formation et une assistance aux membres des PMC et à d'autres groupes cibles tels que les agents de police, les procureurs, les juges et le personnel du Médiateur, afin de soutenir l'amélioration des conditions de détention et la réduction des cas de mauvais traitements.